



DIGEO

16, boulevard du Val de Vesle

CS 110005

51684 REIMS Cedex 2

Objet : avis du Propriétaire sur la remise en état du site

Monsieur,

Conformément à l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement, votre société DIGEO, qui envisage d'utiliser un stockage de digestat annexe à son unité de méthanisation sur mon terrain, (parcelle cadastrale « MOUILLE CROUTE section A N°170 à VILLEVENARD), a sollicité mon avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations.

En réponse, je précise donc que si l'activité devait s'arrêter, le site devrait être remis, à votre charge, dans un état compatible avec une activité agricole.

Le cas échéant, il pourrait être demandé à ce que les installations soient démantelées.

Enfin, en référence à l'article Article R181-13 du code de l'environnement, je vous confirme que je vous autorise à réaliser votre projet sur mon terrain.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à VILLEVENARD, le 24/08/18

Consorts PIETREMENT,
Jacques, Jean-Luc, Alain et Emmanuel
PIETREMENT
38 rue des Hauts de Saint Loup
51270 VILLEVENARD

14 SEP. 2018

DIGEO
16, boulevard du Val de Vesle
CS 110005
51684 REIMS Cedex 2

Objet : avis des Propriétaires sur la remise en état du site

Monsieur,

Conformément à l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement, votre société DIGEO, qui envisage de créer une unité de méthanisation sur la parcelle ZE 11, commune de Congy, a sollicité notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations.

En réponse, nous précisons donc que si l'activité devait s'arrêter, le site devrait être remis, à votre charge, dans un état compatible avec une activité agricole.

Le cas échéant, il pourrait être demandé à ce que les installations soient démantelées.

Enfin, en référence à l'article Article R181-13 du code de l'environnement, nous vous confirmons que nous vous autorisons à réaliser votre projet sur notre terrain.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Fait à Congy, le 10 septembre 2018

Jacques PIETREMENT



Alain PIETREMENT



Jean-Luc PIETREMENT



Emmanuel PIETREMENT

